



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00359

Numéro SIREN : 791 825 854

Nom ou dénomination : AB EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2014 sous le numéro de dépôt 70

AB EXPRESS

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 400 euros divisés en 5 400 actions de 1 euro l'unité.

Siège social : 159 C avenue Jean Jaurès 76140 Le Petit Quevilly

R.C.S. Rouen 791 825 854

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize
Le 1^{er} Octobre à 10 heures,

Les associés de la SAS au capital de 5400 euros divisés en 5400 actions de 1 euro l'unité dont le siège social est 159 C avenue Jean Jaurès 76140 Le Petit Quevilly, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée, au siège social sur convocation immédiate de la présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur EL MAHJOUB Rouchdi, président.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Démission du Président

Nomination du nouveau Président

Pouvoir à conférer

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition des membres : le texte des résolutions proposées.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président déclare la discussion ouverte.

RESOLUTION

Démission du président :

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur EL MAHJOUB Rouchdi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CR

ES

RESOLUTION

nomination du nouveau Président :

L'Assemblée Générale accepte la nomination de la gérance de la SAS AB EXPRESS de Monsieur EL MAHJOUB Béchir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée donne pouvoir au gérant ou à tout porteur d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités modificatives au registre du commerce et des sociétés.

CLOTURE DE SCEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures. De tous ce que dessus, il a été dressé le procès verbal, qui a été signé par le gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture et valoir ce que de droit.

Monsieur EL MAHJOUB Rouchdi



Monsieur EL MAHJOUB Béchir

